

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem**

Séance du 5 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 5 janvier, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, Y. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, F. TREDEZ, G. OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. WALICKI,

Absents excusés avec pouvoir :

V. DUCOURAU > pouvoir à MC. FICHELLE, G. TRAPASSO > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, E. BARBAY > pouvoir à G. OUDAERT,

Absents sans pouvoir : JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 14 |
| Pour | Contre | Abstention |
| 17 | 1 | 0 |

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de VALIDER la modification budgétaire n° 2, comme suit :

**Date de convocation
Le 29 décembre 2021**

1°) Section de fonctionnement

Durant les horaires du service technique, les agents ont été en infraction avec les véhicules de service le 21 juin 2021 (Excès de vitesse < 20km/H, relevée par contrôle automatisé). Il y a donc lieu de prévoir l'ouverture de crédits :

Objet de la délibération

Décision modificative N° 2

CM 2022//01-D17

| | | |
|----------------------------|-----------------------------|---------|
| Compte 6041(Chapitre 11) | Achats d'études | 800 € |
| Compte 6712 (chapitre 067) | Amendes fiscales et pénales | + 800 € |

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la remise gracieuse de la TLPE 2020 pour les entreprises SION Parquet Bois et BBG MARKET. Il y a donc lieu de prévoir l'ouverture de crédits :

| | | | |
|-------------------|----------------------------|--|------------|
| Tiers | Compte 6041 (chapitre 011) | Achats d'études | 450 € |
| SION Parquet Bois | Compte 6745 (chapitre 067) | Subventions aux personnes de droits privés | + 450 € |
| BBG-Market | Compte 6745 (chapitre 067) | Subventions aux personnes de droits privée | + -6 783 € |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19/01/2022

Envoyé en préfecture le 19/01/2022

Reçu en préfecture le 19/01/2022

Affiché le 19/01/2022

ID : 059-215901281-20220105-1901202203-DE

Monsieur le Maire rappelle que la société BBG était encore en activité au moment de la demande de remise gracieuse de la TLPE. La demande de la société BBG est refusée.

2°) intégration d'études suivies de travaux

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que suite à une demande de Monsieur le Trésorier Principal, la Ville de Capinghem est dans l'obligation de faire des écritures patrimoniales au sein de l'inventaire communal. Ces écritures sont des transferts d'imputations entre des lignes d'inventaires. Cependant, pour pouvoir réaliser ces opérations, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant global de 26 800.04 euros €.

Les dépenses mandatées suivantes ont été suivies de travaux :

- sur l'article budgétaire 2031 coordination technique de construction pour 25 232.04 euros en 2020,
- sur l'article budgétaire 2031 contrôle technique de construction pour 708 euros en 2020,
- sur l'article budgétaire 2031 Assistance Technique de bâtiment pour le remplacement des équipements d'alarme incendie groupe scolaire pour 930 euros en 2021.

Elles doivent être intégrées aux comptes de travaux : ligne budgétaire 21318 pour 25 940.04 euros et 930 au 21312.

Il y a donc lieu de prévoir les ouvertures de crédits suivants (chapitre 041)

| | | |
|------------------------|--------------------------|---------------|
| Recette 2031 (041) | Frais d'études | + 26 870.04 € |
| Dépense 21318 (041) | Autres bâtiments publics | + 25 940.04 € |
| Dépense 21312 (041) | Bâtiments scolaires | + 930 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ces propositions de modification.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

